

AVIS PUBLIC

Rosemont
La Petite-Patrie

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 30 septembre 2013, a adopté le règlement suivant :

RCA-86-4 : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA-86)

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 17 octobre 2013

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L, B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement substitut